



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 16 juin 2025, à 19 h.

Sont présents :  
Madame la conseillère Anne Scott  
Madame la conseillère Chantal Goyette  
Monsieur le conseiller Daniel Grenier  
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino  
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux  
Madame la conseillère Mélanie Roldan  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire  
Normand Dyotte

Sont aussi présents :  
Monsieur Alain Desjardins, directeur général  
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des  
Services juridiques  
Monsieur Martin Lavoie, directeur général  
adjoint, milieu de vie  
Madame Anne-Sophie Primeau, trésorière et  
directrice du Service des finances  
Madame Geneviève Perreault, directrice du  
Service de l'urbanisme

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

### **1. CONSEIL MUNICIPAL**

Le maire présente le Programme d'immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030 de 19 h 03 à 19 h 26.

#### **25-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

#### **1. CONSEIL MUNICIPAL**

1.1. Adoption de l'ordre du jour





1.2. Adoption du Programme d'immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR**

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**25-06-02 ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028-2029-2030**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le Programme d'immobilisations 2026-2027-2028-2029-2030, et que le document explicatif de celui-ci soit publié et distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité suite à l'adoption du budget 2026.

2025-0210

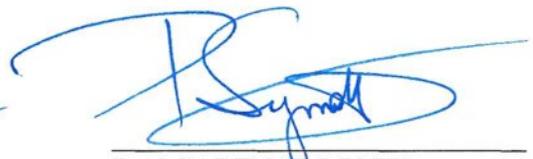
**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur le sujet à l'ordre du jour.

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 31.

  
NORMAND DYOTTE  
Maire

  
PASCALE SYNNOTT, avocate  
Greffière et directrice

